

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2018-053

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2018

#### Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris	
75-2018-02-01-002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de	
signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 d	le
l'annexe II au code général des impôts - FEVRIER 2018 (6 pages)	Page 3
Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement	
75-2018-02-02-002 - Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de	
signature du délégué de l'ANAH à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs (4 pages)	Page 10

### Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2018-02-01-002

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - FEVRIER 2018

# Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

## Paris, le 1er février 2018

Nom - Prénom	Responsables des services
	Services des Impôts des Entreprises :
FOULON Francis	Paris 1er
BROTHIER Hubert	Paris 2ème Bonne Nouvelle
COMTE Martine	Paris 2ème Vivienne
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème
VANSUYT Marie	Paris 4ème
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème
DANTON Brigitte	Paris Gème
VERGUIN Pierre	Paris 7ème
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées
GAILLARD Françoise	Paris 8ème Europe Haussmann
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Europe Rome
DUVERT Claude	Paris Sème Madeleine
FRAPIER Annie	Paris 3ème Roule
NGUYEN Pascal	Paris 9ème Est
BONHOMME Marc	Paris 9ème Ouest
BLANCHON Alain	Paris 10ème Nord
PONS Jean Michel	Paris 10ème Sud
SUDON Pascale	Paris 11ème Saint-Ambroise
LETOILE Dominique	Paris 11ème Folie-Méricourt
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin
GUISELin Dominique	Paris 12ème Daumesnil
CLOUSSE Dominique	Paris 12ème Picpus
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème
DELACHAPELLE Eric	Paris 14ème
SERVOZ Daniel	Paris 15ème St Lambert
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel
SANTIN Lydia	Paris 15ème Necker
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud
CASTETS Alain	Paris 16ème Chaillot

Paris 16ème Porte-Dauphine	Paris 17ème Batignolles	Paris 17ème Les Temes	Paris 17ème Monceau Epinettes	Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or	Paris 18ème Grandes-Carrières	Paris 19ème Buttes-Chaumont	Paris 19ème Villette	Paris 20ème Charonne	Paris 20ème Père-Lachaise	Services des Impôte des Bartionliers			Darie Aèma	o wed sized	Paris 7ème	Paris 8ème	Paris 9ème	Paris 10ème	Paris 11ème Oberkampf	Paris 11ème Ledru-Rollin	Paris 12ème Daumesnii	Paris 12ème Picpus	Paris 13ème La Gare	Paris 13ème Maison-Blanche	Paris 14ème Montparnasse	Paris 14ème Alésia	Paris 15ème Saint-Lambert	Paris 15ème Grenelle-Javel	Paris 15ème Necker	Paris 16ème Porte-Dauphine	Paris 16ème Auteuil	Paris 16ème La Muette	Paris 17ème Plaine-Monceau	Paris 17ème Reims	Paris 17ème Epinettes	Paris 18ème Boucry
PERILLIER Bernard	LIEGEOIS Mireille	HESSEL Henri	CUISSET Carole	BONNEFOI Gérard	LEMAIRE Pascal	NEGRE Christian	MARMISSE Patrick	HADDOUCHE Jean-François	BELLAMIT Marie Christine	I	0011000110001100011000110000	COLOCEO FADIBLE	ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse	PECHEUR Jean-Luc	COLOMBE Didier	TCHAM Samia	GABELOTEAU Hené	ROCHE Alain	BEUNEUX Brigitte	PIN Odije	GEOFFRAY Sylvie	ROUX Nadia	GREGOIRE Thierry	BROCHET Françoise	CARDEAU Marie-Françoise	CHABAS Laurent	DURET Jean-Jacques	GUISELIN-WOLFF Marie-Rose	GUIGUES Roland	CARDEAU Pierre	MEURVILLE Anne	VILLET Danielle	MATHONNIERE Claude	BERTHON Pierre	GROSS Jean Yves	PUIGMAL Alain

Paris 18ème Grandes-Carrières Sud Paris 19ème Buttes-Chaumont Paris 19ème Villette Paris 20ème Charonne Paris 20ème Père-Lachaise

## Services de Publicité Foncière :

ļ

REYNAUD Bernard

CARLES Monique

**GUIBON François** 

**DUPLAIX Annick** 

PALIX Gérard

Paris 1er bureau Paris 2ème bureau Paris 3ème bureau

Paris Jeme bureau

Paris 4ème bureau

Paris 5ème bureau Paris 6ème bureau

ans como barsau

Paris 7ème bureau

Paris 8ème bureau Paris 9ème bureau

Paris 10ème bureau

Paris 11ème bureau Paris 12ème bureau

# Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare Saint Hyacinthe Saint Sulpice

DUFRESNE Jean Christophe

BOUTHIER Pascal

JUILLARD Véronique

LE CREURER Amaud

MURA William

AJUGIE Jean-Paul

MANDIN Maël

CONTOUT Carole TOBAILEM André BOUTANT Bruno

REYNAUD Isabelle

### Brigades:

1ère brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre

2ème brigade de vérification Paris Est 3ème brigade de vérification Paris Est 4ème brigade de vérification Paris Est 5ème brigade de vérification Paris Est 5ème brigade de vérification Paris Est

MARCAILLOU Marie-Claude, p.i

-ISCHER Eve-Laurence

GINESTOUX Bernadette, p.i

MROZEK Patrick, p.i

DAVID René, p.i DAVID René, p.i

RICHARD François, p.i

AROLD Didier, p.i. LABIE Anne-Marie

AULARD Denis

AROLD Didier

RICHARD François

HERNANDO Marie-Claude

GREEF Pascale

COUDERC Sandra

**VEIGE Henri** 

**BUFORT Édith** 

	raile Digade de Veilledion Fails Est
DEVALS Philippe, p.i	Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
GUINARD Matthieu	1 ère brigade de vérification Paris Nord
FRANZOI Daniel	2ème brigade de vérification Paris Nord
CRIMIER Agnès	5ème brigade de vérification Paris Nord
LEFORT-LEVEQUE Nathalie	6ème brigade de vérification Paris Nord
MARILLER Serge	7ème brigade de vérification Paris Nord
MARTICHON Brigitte	8ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10ème brigade de vérification Paris Nord
DEVALS Philippe	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
TORCK Florence	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
PAULHIAC Nicolas	1ère brigade de vérification Paris Ouest
VUGHT Christian	5ème brigade de vérification Paris Ouest
LAMBERT Didier	6ème brigade de vérification Paris Ouest
MATHON DIT RICHARD Florence	8ème brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	9ème brigade de vérification Paris Ouest
ROUVROY Pascale	10ème brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12ème brigade de vérification Paris Ouest
CASTET Jean-Pierre	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FAVRE Bernard	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
ROSSI Frédérique	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
TARIDEC Gilles	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
BESNARD MANGIN Caroline	2ème brigade de vérification Paris Sud
BENOIT Franck	5ème brigade de vérification Paris Sud
CHIRON Carine	6ème brigade de vérification Paris Sud
DE MONTELLA Alain	7ème brigade de vérification Paris Sud
BERTHIER Lucile	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
BERTHIER Lucile, p.i.	Brigade Patrimoniale Paris Sud
****	****
	Pôles Contrôle Expertise
MORGAND Jean-Michel	Pôle contrôle expertise Paris 1er
SALLES Agnès	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
MARTINI isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
DUPERRIER Françoise	Pôle contrôle expertise Paris 5ème
NIANG Chantai	Pôle contrôle expertise Paris 6ème
JAULHAC Laurent	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes OREYE Thérèse Marie SANANIKONE Ratsamy THORNARY Catherine **BONNET** Dominique OUBIERE Annick DEPROST Sylvain **DUBOIS Frédéric BOISSON Sophie** GIQUEL Elizabeth FALJEAN Philippe /OCHELET Alain BONNIN Philippe LAGRENÉ Denis ANGE Christian HOURY Isabelle FOIN Christine RAY Laure

Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome

Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche

Pôle contrôle expertise Paris 9ème

Pôle contrôle expertise Paris 10ème Pôle contrôle expertise Paris 11ème Pôle contrôle expertise Paris 12ème

Pôle contrôle expertise Paris 13ème

Pôle contrôle expertise Paris 14ème

# Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière

Pôle contrôle expertise Paris 20ème

Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles

Pôle contrôle expertise Paris 18ème Pôle contrôle expertise Paris 19ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine París 5/14ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème

RESARRIEU Elizabeth

CLOTEAU Valentine

ANNEQUIN Nicole

DEFORGE Christophe

GOGUET Mireille

FERRON Gaëlle

MEYRUEIX Marie

**DUCHENE Marc** 

# Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

CRASPAIL Dominique

MADROLLE Nathalie

BRICHET Annie

GRAVIERE Martine

**AUDRAS Cyril** 

**BUFFIERE Christine** 

	Pôles de Recouvrement Spécialisé
LEPAGE Serge	PRS - Parisien 1
FEO Claude, p.i	PRS - Parisien 2
ROMBAUT Fabienne	PRS DNVSF
	Centres des Impôts Fonciers
PEDEUTOUR Nicole	CDIF 1
KAMINSKE Martial	CDIF 2
KAMINSKE Martial, p.i	CDIF SUD

La Cheffe de Cabinet

M

Administratrice des Finances publiques Muriel PETITJEAN

### Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

75-2018-02-02-002

Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'ANAH à l'un ou plusieurs de

Actualisation de la délégation de signature pour le délégué adjoint de l'Anah à Paris suite à l'arrivée d'une nouvelle cheffe de bureau de l'amélioration de l'habitat privé à la DRIHL / UD 75.





#### PRÉFET DE PARIS

#### Décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs

Vu le décret en date du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 portant nomination de M. Philippe MAZENC, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris,

Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, délégué de l'Anah dans le département de Paris, en vertu des dispositions de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation.

#### **DECIDE:**

#### Article 1er:

Monsieur Philippe MAZENC, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, est nommé délégué adjoint.

#### Article 2:

Délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe MAZENC, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés au III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation, ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde des subventions;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions;
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;
- tous actes et documents administratifs, notamment les décisions d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'assistance à maîtrise d'ouvrage;
- toute convention relative au programme habiter mieux ;

- le rapport annuel d'activité;
- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pour la gestion des aides à l'habitat privé prévues à l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les avenants aux conventions en cours;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué, telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

#### Article 3:

Concernant le conventionnement des logements, pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation, sous réserve des compétences relatives au conventionnement sans travaux dévolues au délégataire de compétence dans les conditions prévues dans la convention de gestion, délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe MAZENC, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

- les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulant les engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant;
- tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation, ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation;
- 3. de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29 du code de la construction et de l'habitation, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

#### Article 4:

Délégation est donnée à :

- Madame Marie-Laure FRONTEAU, cheffe du service de l'habitat et de la rénovation urbaine
- Madame Véronique PERCHAUD, adjointe à la cheffe du service de l'habitat et de la rénovation urbaine
- Madame Valentine BRAIVE, cheffe du bureau de l'amélioration de l'habitat privé
- Madame Pauline BATAILLE, adjointe à la cheffe du bureau de l'amélioration de l'habitat privé

#### aux fins de signer :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés au III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde des subventions;
  - -tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution

- de ces subventions ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué, telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation;
- les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulant les engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant;
- tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation;
- de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29 du code de la construction et de l'habitation, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

#### Article 5:

#### Délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Pierre ARNOULIN, instructeur
- Madame Tania FAUSTIN, instructrice
- Monsieur Alain JEZEQUEL, instructeur
- Monsieur Michel LAURENT, instructeur
- Madame Andrée MIRRE, instructrice
- Madame Antonia VELLA, instructrice
- Madame Dominique LOUIN, instructrice

#### aux fins de signer:

- en matière de conventionnement, les seuls documents visés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 3 de la présente décision;
  - les accusés de réception ;
  - les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.

#### Article 6:

La présente décision prend effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

#### Article 7:

La décision de nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence nationale de l'habitat à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs n°75-2017-210 du 19 juin 2017 est abrogée.

#### Article 8:

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à Madame la maire de Paris, présidente du conseil de Paris siégeant en formation de conseil général;
- à Madame la directrice générale de l'Anah, à l'attention de Monsieur le directeur général adjoint en charge des fonctions support;
- à Monsieur l'agent comptable de l'Anah;

- aux intéressés.

#### Article 9:

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.prefectures-regions.gouv.fr/île-de-france/

Fait à Paris, le -2 FEV. 2018

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Michel CADOT

**14**